

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 3 Septembre 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés
13	14	14

Date de la convocation : 25 Août 2009

Date d'affichage : 25 Août 2009

Le **deux mille neuf le trois septembre à vingt heures cinquante**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Isabelle **RICHE**, Laurence **POMMIER**, Thierry **CARTON** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représentés : Corinne **CUFFEZ** a donné un pouvoir à Thierry **CARTON**.
Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Thierry **CARTON**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Approbation du compte rendu du 16 juillet 2009**
- 2/ **Avenants n°2 à la mission d'étude confiée à M.CARRERE et au marché de l'entreprise Livry-Constructions pour la réhabilitation des 7 logements communaux au 32 rue de Mitry**
- 3/ **Avenant n°1 à la mission confiée au cabinet LVA pour la Maison de la Petite Enfance**
- 4/ **Choix du cabinet chargé de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, du bureau chargé du contrôle technique et de l'entreprise chargée des sondages de sols pour la construction des deux courts de tennis couverts**
- 5/ **Choix du cabinet chargé de l'assistance technique pour les travaux de VRD autour des deux tennis couverts**

- 6/ Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction de deux tennis couverts**
- 7/ Dissolution de la régie du tennis municipal de Compans**
- 8/ Choix du fournisseur de la balayeuse compacte**
- 9/ Choix de l'entreprise chargée de la rénovation des sols et de la peinture à l'école Jean de la Fontaine**
- 10/ Choix de l'architecte chargé de la construction d'un préau à l'école Jean de la Fontaine**
- 11/ Désignation de l'architecte et du cabinet chargé de l'assistance technique pour les travaux du contrat rural**
- 12/ Demande d'admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables et décision modificative**
- 13/ Compétence gaz au SMERSEM (Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine et Marne)**
- 14/ Indemnité de conseil à Mme la Trésorière Principale de Claye Souilly**
- 15/ Participation aux frais de transports pour l'année scolaire 2009/2010**
- 16/ Projets de constructions à titre privatif ou social**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

1/ Approbation du compte-rendu du 16 juillet 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 16 Juillet 2009.

Sylvie ADAM, Laurence POMMIER et Laurent CAEKAERT s'abstiennent de voter.

2/ Avenants n°2 à la mission d'étude confiée à M.CARRERE et au marché de l'entreprise Livry Constructions pour la réhabilitation des 7 logements communaux au 32 rue de Mitry :

- **Avenant n°2 de travaux de l'entreprise Livry Constructions :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'avenant n°2 de l'entreprise **Livry Constructions** pour un montant de **98 795,90 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Avenant n°2 de la mission d'étude du Cabinet Carrère :**

Ce point est reporté.

3/ Avenant n°1 à la mission confiée au cabinet LVA pour la Maison de la Petite Enfance :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'avenant n°1 de la mission d'étude du cabinet **LVA** pour un montant de **15 168,38 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4/ Choix du cabinet chargé de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, du bureau chargé du contrôle technique et de l'entreprise chargée des sondages de sols pour la construction des deux courts de tennis couverts :

- **Validation du choix du Cabinet SPS :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- Le choix du Cabinet **Qualiconsult** et sa proposition d'un montant de **4500 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Isabelle **RICHE** s'abstiennent de voter.

- **Validation du choix du Bureau de Contrôle Technique :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- Le choix du Cabinet **Qualiconsult** et sa proposition d'un montant de **6500 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Isabelle **RICHE** s'abstiennent de voter.

- **Validation du choix du Cabinet pour les sondages de sols :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- Le choix du Cabinet **Technosol** et sa proposition pour un montant total de **3870 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Isabelle **RICHE** s'abstiennent de voter.

5/ Choix du cabinet chargé de l'assistance technique pour les travaux de VRD autour des deux tennis couverts :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- Le choix du Cabinet **GREUZAT** et sa proposition pour un montant total de **4500 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** et Isabelle **RICHE** s'abstiennent de voter.

6/ Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la construction de deux tennis couverts :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- De donner le droit au Maire de demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la construction de deux terrains de tennis.
- De donner au maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** s'abstient de voter.

7/ Dissolution de la régie du tennis municipal de Compans :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- De dissoudre la régie municipale de Tennis de Compans
- De donner le droit au maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Choix du fournisseur de la balayeuse compacte :

Ce point est reporté.

9/ Choix de l'entreprise chargée de la rénovation des sols et de la peinture à l'école Jean de la Fontaine :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le choix de l'entreprise **RAPAU** et sa proposition pour un montant de **30 114 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

10/ Choix de l'architecte chargé de la construction d'un préau à l'école Jean de la Fontaine :

Ce point est reporté.

11/ Désignation de l'architecte et du cabinet chargé de l'assistance technique pour les travaux du contrat rural :

Choix de l'architecte pour le Contrat rural :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le choix du cabinet d'architecte **CARRERE**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Choix du Cabinet chargé de l'assistance technique pour le contrat rural :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le choix du cabinet **GREUZAT** pour un montant de **7800 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

12/ Demande d'admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables et décision modificative :

Ce point est reporté.

13/ Compétence gaz au SMERSEM (Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne) :

Ce point est reporté.

14/ Indemnité de conseil à Mme la Trésorière Principale de Claye Souilly :

Ce point est reporté.

15/ Participation aux frais de transports pour l'année scolaire 2009/2010 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **De prendre en charge** un montant variable hors frais de dossier et frais liés à la vie du forfait, pour chaque collégiens et lycéens résidants à Compans et demandant l'abonnement ou le réabonnement à la **carte imagine R avant Bac**.
- 2) **Que les factures** seront réglées par mandats administratifs au GIE Comutitres, agence imagine R, service Tiers Payant TSA 16039 95905 Cergy Pontoise Cedex.
- 3) **De subventionner à hauteur de 80 %** les frais de transport des étudiants et apprentis résidants à Compans et demandant l'abonnement ou le réabonnement à la **carte imagine R après Bac**. Le versement de la subvention communale interviendra sur présentation du justificatif de paiement fourni par la société GIE Comutitres.
- 4) **De subventionner à hauteur de 80%** les frais de transport des étudiants et apprentis résidants à Compans et poursuivant leurs études hors de la région Ile de France. Le versement de la subvention communale interviendra sur présentation du justificatif des frais engagés.
- 5) **De donner au Maire** le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

16/ Projets de constructions à titre privatif ou social :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés :

- **De donner le droit** au Maire de réaliser un projet de construction à titre privatif ou social sur la parcelle n°923, située en zone UX, selon le POS actuel de Compans.
- **De donner le droit** au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** vote contre.

Isabelle **RICHE** et Laurence **POMMIER** s'abstiennent de voter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

